

Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Secrétariat intérimaire assuré par le gouvernement australien

Première réunion du Comité consultatif

Hobart, en Australie, du 20 au 22 juillet 2005

Point nº 13 de l'ordre du jour ACAP/AC1/Inf.3 BirdLife International

Mortalité incidente dans les zones de pêche : Le rôle et la performance des RFMO dans la conservation des albatros et des pétrels : opportunités pour l'ACAP



Mortalité incidente dans les zones de pêche

Le rôle et la performance des RFMO dans la conservation des albatros et des pétrels : opportunités pour l'ACAP

ACAP/AC1/Inf.3

Préparé pour le point 13 de l'ordre du jour Première réunion du Comité consultatif de l'ACAP Hobart, du 20 au 22 juillet 2005

BirdLife International

Le rôle et la performance des RFMO dans la conservation des albatros et des pétrels : opportunités pour l'ACAP

Sommaire

- 1. Vue d'ensemble
- 2. Principaux RFMO par rapport à la répartition des albatros et des pétrels
- 3. Mesures prises par les RFMO pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer (i) CCSBT (ii) ICCAT (iii) IOTC (iv) WCPFC (v) IATTC (vi) CCAMLR (vii) Autres RFMO
- 4. Besoins clés, mesures et opportunités soumis à la considération de l'ACAP
- 5. Résumé

Tableau 1. Résumé de la performance des RFMO relativement à six éléments de réduction de la capture accessoire d'oiseaux de mer

Tableau 2. Appartenance de Parties à l'ACAP aux RFMO

Remerciements

La présente communication, préparée par le Dr Cleo Small, du programme mondial pour les oiseaux de mer de BirdLife (cleo.small@rspb.org.uk), présente un résumé de : Small, C.J. (2005). Regional Fisheries Management Organisations: their duties and performance in reducing bycatch of albatrosses and other species [Organismes de gestion des pêches régionales: leurs devoirs et leur performance en matière de réduction de la capture accessoire d'albatros et d'autres espèces]. Cambridge, UK: BirdLife International.

Cette étude a été mise en chantier et supervisée par John Croxall (British Antarctic Survey) and John Fanshawe (BirdLife International) au nom et pour le compte du BirdLife International Global Seabird Programme [Programme mondial pour les oiseaux de mer de BirdLife International]. Elle a été réalisée avec le soutien financier de la Wallace Research Foundation. L'analyse de la répartition des albatros et des pétrels a été effectuée par Frances Taylor et entreprise avec la permission des détenteurs de données incorporées dans la base de données mondiale de suivi des Procellariiformes de BirdLife.

1. Vue d'ensemble

Les RFMOS jouent un rôle essentiel dans la conservation des espèces d'albatros et de pétrels, du fait qu'elles gèrent certaines des pêches dont on sait ou suspecte qu'elles tuent chaque année un nombre considérable d'albatros et de pétrels.

La CCAMLR a démontré les résultats qu'il est possible d'obtenir grâce aux mesures prises par les RFMO, en réduisant de plus de 99 % la capture accessoire d'albatros et de pétrels dans les pêches qu'elle réglemente. Aux termes du cadre législatif international applicable aux océans, les autres RFMO ont eux aussi le devoir de prendre des mesures pour réduire au minimum la capture accessoire d'espèces vulnérables non visées, comme les albatros et les pétrels.

La présente communication présente un résumé de la performance des principales RFMO par rapport à la capture accessoire d'albatros et de pétrels et suggère des mesures que doivent prendre l'ACAP et les Parties à l'ACAP pour faciliter le changement.

Les principales mesures nécessaires sont les suivantes :

- Mettre à jour les Conventions des RFMO: les Conventions de certaines RFMO n'ont pas encore été mises à jour pour être conformes au nouveau cadre législatif international pour les océans (par ex., l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons) qui a considérablement élargi le rôle des RFMO et établi les principes essentiels de la gestion durable des océans. On réclame de plus en plus souvent la mise à jour de ces conventions des RFMO.
- Établir des programmes régionaux d'observateurs embarqués qui font appel à des observateurs indépendants et qui comprennent la collecte obligatoire de données de capture accessoire : L'expérience de la CCAMLR a démontré l'importance de faire appel à des observateurs indépendants pour rassembler les données d'observateurs.
- Rassembler et diffuser les données de capture accessoire d'oiseaux de mer : avant de mettre en place des programmes régionaux d'observateurs, chaque État peut faire une contribution importante en rassemblant des données de capture accessoire d'oiseaux de mer, en particulier au moyen de programmes de recherche structurée.
- Requérir des mesures d'atténuation pour les bateaux de pêche à la palangre au sud de 30° S: les données de la base de données mondiale de suivi des Procellariiformes (BirdLife International, 2004) indiquent les concentrations d'albatros et de pétrels au sud de 30° S. Il est très probable que des mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer sont nécessaires dans les zones de pêche à la palangre qui opèrent dans ces régions.

Les facteurs suivants influencent les possibilités d'apporter des changements au sein des RFMO :

- États membres: la prise de décisions par les RFMO est éclairée par des données/témoignages préparés par les Secrétariats des RFMO, différents États membres et organisations d'observateurs, mais toute mesure, tout changement est motivé par une décision prise par les États membres, la plupart des RFMO exigeant le consensus. Les opinions des États membres sont par conséquent la clé qui permet d'apporter des changements.
- Contraintes du personnel : le rôle élargi des RFMO en matière de gestion durable des océans a augmenté les pressions exercées sur les ressources financières et les heures de travail des Secrétariats de RFMO. La communication de renseignements par des États membres et des organisations d'observateurs peut par conséquent être très précieuse.

Le Comité consultatif de l'ACAP est invité à :

- Etudier les recommandations formulées dans cette communication
- ➤ Identifier les mesures prioritaires que doivent prendre l'ACAP et les membres de l'ACAP.

2. Principaux RFMO par rapport à la répartition des albatros et des pétrels

BirdLife International a coordonné l'établissement de la base de données mondiale de suivi des Procellariiformes, qui contient plus de 90 % des données existantes de suivi des albatros et des pétrels (BirdLife International, 2004). L'analyse des données de reproduction et des données d'aire géographique des albatros a identifié les cinq RFMO les plus importantes en ce qui concerne le chevauchement de la répartition des albatros.

(1) la CCSBT, (2) la WCPFC, (3) l'IOTC, (4) l'ICCAT, (5) la CCAMLR.

Pour les pétrels qui figurent dans la base de données (pétrels géants et pétrel à menton blanc), les RFMO importantes sont (1) l'ICCAT (2) la CCAMLR et (3) CCSBT.

Une analyse complémentaire du chevauchement spatial et temporel de l'effort de pêche et de la répartition des albatros et des pétrels, avec des estimations capables de résister à un examen critique des taux de capture accessoire, améliorera l'évaluation des risques posés aux populations d'albatros et de pétrels par les pêches de chaque RFMO. Il est toutefois très probable que des mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer prises dans tous les cinq RFMO cités plus haut contribueraient considérablement à la conservation d'espèces d'albatros et de pétrels menacées mondialement.

D'autres RFMO dont les zones de compétence sont importantes pour des espèces d'albatros particulières sont la SEAFO, l'IPHC et l'IATTC, ainsi que la nouvelle RFMO prévue dans l'océan Indien du Sud (SIOFA¹), et les RFMO qui doivent être établies dans le Pacifique Sud aux termes de l'Accord des Galapagos et/ou une nouvelle RFMO annoncée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande à la réunion de COFI en 2005.Les pêches gérées par ces RFMO peuvent être très importantes du point de vue local et régional pour les populations d'albatros et de pétrels.

3. Mesures prises par les RFMO pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer BirdLife International a passé en revue les RFMO par rapport à leurs devoirs et leur performance en matière de réduction de la capture accessoire d'albatros et d'autres espèces (Small, 2005). Le tableau 1 présente un résumé de la performance de six RFMO clés par rapport à cinq facteurs importants.

Pour l'instant, seule la CCAMLR a mis en place un train complet de mesures destinées à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer. L'IOTC, l'ICCAT et la WCPFC n'exigent pas encore de mesures de réduction de la capture accessoire d'oiseaux de mer. La CCSBT prescrit une ligne d'effarouchement au sud de 30° S mais, de l'avis de BirdLife International, le problème

¹ Dans le rapport (Small, 2005), cette RFMO est désignée sous le nom de SWIOFC, appellation antérieure à la décision de créer deux nouveaux organismes - la SWIOFC, organisme consultatif pour les ZEE de la région, et la SIOFA, organisme proposé pour couvrir la haute mer.

fondamental est que l'efficacité globale et le respect de cette mesure ne sont pas connus ou n'ont pas été rendus publics.

En outre, alors que la WCPFC s'est engagée à établir un programme régional d'observateurs faisant appel à des observateurs indépendants, la CCSBT, l'ICCAT et lIOTC n'ont pas de telles exigences pour l'instant. L'expérience de la CCAMLR a démontré qu'il était déraisonnable de s'attendre à ce que les données d'observateur soient crédibles, à moins qu'elles ne soient rassemblées par des personnes qui sont indépendantes des opérations de pêche.

Il y a eu, toutefois, au cours de ces dernières années, une évolution positive au sein des RFMO, qui présente des occasions d'action pour l'ACAP et les Parties à l'ACAP (leur appartenance aux RFMO est indiquée dans le tableau 2).

Tableau 1. Résumé de la performance des RFMO en matière de réduction de la capture accessoire

	CCSBT	WCPFC	IOTC	ICCAT	CCAMLR	IATTC	
1. Volonté de réduire au minimum la capture accessoire	La Convention inclut un rôle de collecte de données relatives à des espèces non visées. Toutefois, sur son site Web, la CCSBT déclare qu'une de ses fonctions est d'encourager les activités liées à la conservation d'espèces écologiquement apparentées (ERS).	La Convention inclut la volonté de conserver les espèces associées/non visées/dépendantes.	Aucune mention dans la Convention, ni déclaration officielle, mais le rôle du GT sur la capture accessoire inclut la recommandation de mesures destinées à réduire la capture accessoire. De plus, les membres ont chargé le Secrétariat de rassembler des données de capture accessoire.	A interprété la Convention comme incluant le devoir de rassembler des données sur les requins et les autres poissons attrapés dans les pêches de l'ICCAT, et l'ICCAT a encouragé ses membres à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer, de requins, de tortues marines et de poissons juvéniles, mais il n'y a pas de déclaration officielle de volonté de réduire la capture accessoire.	La Convention englobe toutes les espèces marines vivantes (à l'exception des phoques au sud de 60° S et des baleines, qui sont couverts par d'autres conventions). La conservation d'espèces non visées est un élément fondamental de la Convention de la CCAMLR.	La Convention d'Antigua (pas encore en vigueur) inclut la volonté d'éviter/de réduire au minimum la capture d'espèces non visées. En outre, la plupart des membres de l'IATTC sont membres de l'AIDCP, dont la Convention inclut la volonté de réduire la capture accessoire². L'IATTC a une résolution de capture accessoire annuelle.	
2. GT sur la capture accessoire	Le groupe de travail sur les ERS se réunit tous les 2 ans (4 jours) La capture accessoire d'oiseaux de mer est le thème à discuter principal.	Projet d'établir un GT qui se réunira tous les ans. Se penchera probablement sur les oiseaux de mer.	Première réunion en juillet 2005 (1 jour) BirdLife a été invité à participer	Le sous-comité sur la capture accessoire se réunit chaque année (1 jour)	L'IMAF se réunit chaque année (5 jours)	L'IDCP se réunit chaque année (capture accessoire de dauphins). Le GT sur la capture accessoire se réunit tous les 2 ans (3-4 jours)	
3. Programme d'observateurs embarqués	Demande une couverture de 10 %. N'est pas indépendant. Normes en place pour le programmes d'observateurs mais les données de capture accessoire sont volontaires. Les données ne sont pas encore centralisées (les membres présentent des rapports nationaux). Les membres de la CCSBT ont fait des recherches sur la capture accessoire d'oiseaux de mer.	Projet de programme régional indépendant (pourcentage de couverture pas encore déterminé). Actuellement faible couverture par des programmes d'observateurs dans la région.	A encouragé les membres à mener des programmes d'observateurs et à rassembler des données de rejet, mais ces programmes ne sont pas obligatoires. N'a pas encore fixé de normes pour les observateurs. En 1998, les membres ont accepté de rassembler des données sur les espèces non visées, mais ceci n'a pas été officialisé sous forme de résolution.	A encouragé les membres à mener des programmes d'observateurs et à rassembler des données de capture accessoire d'oiseaux de mer, de tortues marines et de requins , mais ces programmes ne sont pas obligatoires. N'a pas encore fixé de normes pour les programmes d'observateurs	Programme d'observateurs régionaux obligatoire faisant appel à des observateurs indépendants. Données centralisées. Données de capture accessoire prioritaires.	Programme d'observateurs régionaux pour les bateaux à grande senne coulissante. 50 % des observateurs sont indépendants. Les données relatives aux cétacés et aux tortues marines sont prioritaires. Pas encore de programme pour les bateaux à palangre (env. 10 % des prises) ou à petite senne coulissante.	

_

² Tous les membres de l'IATTC, excepé la France, le Japon, la Bolivie et la Colombie, sont membres du Programme international de conservation des dauphins (IDCP). L'Accord sur l'IDCP fait obligation aux membres d'éviter, de réduire et de limiter la capture accessoire et les rejets of thons juvéniles et d'espèces non visées.

4. Mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer	Requiert une ligne d'effarouchement unique au sud de 30° S	Néant	Néant	Néant	Ensemble complet de mesures. A réduit la capture accessoire d'oiseaux de mer de > 99 %	Néant
5. Éducation & diffusion de l'information	Fait partie du rôle du groupe de travail sur les ERS (mentionné sur le site Web) A produit des brochures en 4 langues sur les oiseaux de mer et les requins.	Néant	Néant	Néant	A produit des brochures en 4 langues sur la capture accessoire et l'identification des oiseaux de mer.	Programme de formation pour les capitaines pour éviter les captures accessoires et réduire au minimum la mortalité des dauphins et des tortues marines.

4. Besoins clés, mesures et opportunités soumis à la considération de l'ACAP

(i) CCSBT

Besoins clés

- (i) Évaluer le respect et l'efficacité de l'obligation faite actuellement par la CCSBT d'utiliser une ligne d'effarouchement Un moyen d'effectuer cette évaluation est de mettre en place un programme régional renforcé d'observateurs (voir ci-dessous). S'assurer d'autre part que la vérification du respect de l'obligation d'utiliser une ligne d'effarouchement fait partie d'un programme renforcé de suivi, de contrôle et de surveillance.
- (ii) Établir un programme d'observateurs amélioré dans lequel les données des observateurs sont communiquées au Secrétariat de la CCSBT, la collecte de données de capture accessoire d'oiseaux de mer est obligatoire et le programme utilise des observateurs indépendants.
- (iii) Normaliser (ou, au minimum, exiger la présentation de rapports sur) les méthodes de rassemblement de données de capture accessoire d'oiseaux de mer
- (i) Utilisant les données rassemblées sous (i) et (ii), compléter au besoin l'obligation d'utiliser une ligne d'effarouchement unique par l'obligation de prendre des mesures d'atténuation complémentaires, par ex. lignes d'effarouchement jumelées, lestage des avançons, amorces teintées, etc.

Mesures à considérer

- L'ACAP exprimera son soutien pour la demande de renforcement des normes relatives aux observateurs faite par l'Australie et de la Nouvelle-Zélande lors de la réunion du groupe de travail sur les ERS en 2004. L'ACAP pourrait suggérer que soient rendus obligatoires l'enregistrement de la capture accessoire d'espèces non visées, et l'élaboration de méthodes d'enregistrement normalisées pour les taux de capture accessoire d'oiseaux de mer (ou l'obligation de décrire les méthodes utilisées). L'ACAP pourrait envisager la préparation d'une lettre à la CCSBT pour exposer brièvement ces demandes
- L'ACAP et les membres de l'ACAP soutiendront la réalisation par la CCSBT d'une étude de l'ensemble des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêches de la CCSBT, avec la collaboration de l'ACAP et de BirdLife International et en puisant des renseignements dans la base de données mondiale de suivi des Procellariiformes.
- Un représentant de l'ACAP assistera à la réunion du Comité scientifique de la CCSBT en septembre et/ou à la prochaine réunion du groupe de travail sur les ERS.

Prochaines réunions

- Comité scientifique de la CCSBT, du 5 au 8 septembre 2005, à Taipei, Taiwan
- Réunion de la Commission de la CCSBT, du 11 au 14 octobre 2005, à Taipei, Taiwan
- Groupe de travail sur les espèces écologiquement apparentées de la CCSBT (ERSWG), du 20 au 23 février 2006, à Kaohsiung, Taiwan

(ii) ICCAT

Besoins clés

- (i) Mettre à jour la Convention de l'ICCAT pour la mettre en conformité avec l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons, y compris l'extension de sa mission pour y inclure la conservation d'espèces non visées, associées et dépendantes.
- (ii) Établir un programme régional d'observateurs qui fait appel à des observateurs indépendants et qui comprend la collecte obligatoire de données de capture accessoire d'espèces non visées, notamment les oiseaux de mer. En attendant l'établissement d'un programme régional, fixer les critères pour un pourcentage de la couverture de programmes nationaux d'observateurs.
- (iii) Établir des méthodes normalisées pour la collecte de données à l'intention du programme d'observateurs, y compris la collecte de données de capture accessoire d'oiseaux de mer.
- (iv) Effectuer l'étude promise sur l'impact des pêches de l'ICCAT sur les oiseaux de mer (voir la résolution sur les oiseaux de mer prise par l'ICCAT en 2002)
- (v) Inclure des experts sur les oiseaux de mer dans les réunions du Sous-comité de l'ICCAT sur la capture accessoire
- (vi) Appliquer les obligations de prise de mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer selon les besoins, et établir des systèmes pour surveiller le respect et l'efficacité de ces mesures.

Mesures à considérer

- Inclure des experts sur les oiseaux de mer appartenant à des délégations de membres de l'ACAP dans la réunion du Sous-comité de l'ICCAT sur la capture accessoire
- Aux réunions du Sous-comité, du Comité scientifique et de la Commission sur la capture accessoire, insister sur :
 - a) La nécessité d'un programme régional d'observateurs, y compris la collecte de données de capture accessoire d'oiseaux de mer, et la centralisation de ces données par l'ICCAT.
 - b) Dans l'intervalle, la nécessité d'établir des normes et des formulaires d'enregistrement pour le programme d'observateurs, y compris les méthodes utilisées pour rassembler les données de capture accessoire d'oiseaux de mer
 - c) La nécessité pour l'ICCAT d'effectuer l'étude promise sur l'impact des pêches de l'ICCAT sur les oiseaux de mer, à laquelle l'ACAP et/ou BirdLife est (sont) disposé(s) à participer, et pour l'ICCAT d'établir un calendrier pour l'établissement de ce rapport.
- Membres de l'ACAP de la CE (Royaume-Uni, France et Espagne) : étudier les possibilités de soutien de la CE pour (a) (b) et (c)
- Une lettre de l'ACAP pour soutenir la collaboration entre l'ICCAT et BirdLife en vue d'évaluer le chevauchement des pêches à la palangre de l'ICCAT et la répartition des albatros et des pétrels.
- Les membres de l'ACAP rassembleront des données de capture accessoire d'oiseaux de mer dans leurs pêches de l'ICCAT (en utilisant, si possible, des méthodes normalisées) et collationneront ces données (par ex., en informant l'ACAP aussi bien que l'ICCAT)

 Les membres de l'ACAP soutiendront la mise à jour de la Convention de l'ICCAT pour la mettre en conformité avec l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons, y compris l'extension de sa mission pour y inclure la conservation d'espèces non visées, associées et dépendantes.

Prochaines réunions

- Réunion du Comité scientifique (SCRC), du 26 septembre au 7 octobre, Madrid
- Le Sous-comité de l'ICCAT sur la capture accessoire se réunira pendant deux demijournées lors de cette réunion (prévue pour l'après-midi du 17 septembre et le matin du 5 octobre)

(iii) IOTC

Besoins clés

- (i) Mettre à jour la Convention de l'IOTC pour la mettre en conformité avec l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons, y compris l'extension de sa mission pour y inclure la conservation d'espèces non visées, associées et dépendantes.
- (ii) Établir un programme régional d'observateurs qui fait appel à des observateurs indépendants et qui inclut la collecte obligatoire de données de capture accessoire d'espèces non visées, notamment les oiseaux de mer. En attendant l'établissement d'un programme régional, fixer les critères pour un pourcentage de la couverture nationale de programmes d'observateurs.
- (iii) Établir des méthodes normalisées pour la collecte de données par le programme d'observateurs, y compris la collecte de données de capture accessoire d'oiseaux de mer (comme pour l'ICCAT, voir plus haut)
- (iv) Appliquer les obligations de prise de mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer selon les besoins, et établir des systèmes pour surveiller le respect et l'efficacité de ces mesures.
- (v) Veiller à ce que le nouveau groupe de travail sur la capture accessoire de l'IOTC devienne pleinement opérationnel.

Mesures à considérer

- Les membres de l'ACAP rassembleront des données de capture accessoire d'oiseaux de mer dans leurs pêches de l'IOTC (en utilisant, si possible, des méthodes normalisées) et collationneront ces données (par ex., en informant l'ACAP aussi bien que l'IOTC)
- Une lettre de l'ACAP pour soutenir la collaboration entre l'IOTC et BirdLife en vue d'évaluer le chevauchement des pêches à la palangre de l'IOTC et la répartition des albatros et des pétrels.
- La participation et l'implication active des membres de l'ACAP, l'Australie, la France, le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud (et d'un représentant de l'ACAP?) dans le nouveau groupe de travail de l'IOTC sur la capture accessoire.
- Exprimer le soutien de l'ACAP pour la récente réunion (20 juillet) du groupe de travail sur la capture accessoire, et exprimer le soutien pour les réunions annuelles de ce groupe.
- Lors des réunions de l'IOTC, l'ACAP et les membres de l'ACAP exprimeront leur soutien pour l'établissement d'un programme régional d'observateurs de l'IOTC, y

compris la collecte de données de capture accessoire d'oiseaux de mer, et la centralisation de ces données par l'IOTC et, dans l'intervalle, la nécessité d'établir des normes et des formulaires d'enregistrement pour le programme d'observateurs, y compris les méthodes utilisées pour rassembler les données de capture accessoire d'oiseaux de mer

- Membres de l'ACAP de la CE (Royaume-Uni, France et Espagne) : étudier les possibilités de soutien de la CE pour un programme régional d'observateurs
- Les membres de l'ACAP soutiendront la mise à jour de la Convention de l'IOTC pour la mettre en conformité avec l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons, y compris l'extension de sa mission pour y inclure la conservation d'espèces non visées, associées et dépendantes.

Prochaines réunions

- Première réunion du groupe de travail de l'IOTC sur la capture accessoire le 20 juillet 2005, à Phuket
- Réunion du Comité scientifique de l'IOTC, du 7 au 11 novembre, à Victoria, aux Seychelles.

(iv) WCPFC

La WCPFC est entrée en vigueur en 2004. Sa Convention est fondée en grande partie sur l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons.

Besoins clés

- (i) Le groupe de travail sur la capture accessoire se penchera sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (vraisemblablement).
- (ii) Le programme régional d'observateurs rassemblera des données de capture accessoire d'oiseaux de mer (vraisemblablement).

Mesures à considérer

• Participation par l'ACAP et des membres de l'ACAP aux réunions annuelles du groupe de travail sur l'écosystème et la capture accessoire.

Prochaines réunions

- Comité scientifique de la WCPFC, les 18 et 19 août 2005, à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie.
- Au cours de cette période, le groupe de travail sur l'écosystème et la capture accessoire tiendra sa première réunion, prévue pour le matin du 13 août 2005.

(v) IATTC

S'enquérir des résultats de la récente réunion de l'IATTC qui s'est penchée sur la capture accessoire d'oiseaux de mer

Besoins clés

- (i) L'IATTC établira un programme d'observateurs sur la pêche à la palangre, comme l'a recommandé le groupe de travail sur la capture accessoire de l'IATTC (les pêches à la palangre représentent environ 10 % de la prise de l'IATTC)
- (ii) Le groupe de travail sur la capture accessoire se penchera sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (voir le tableau 1).

Mesures à considérer

- Participation par l'ACAP et des membres de l'ACAP aux réunions du groupe de travail de l'IATTC sur la capture accessoire
- Promotion par des États membres d'un programme d'observateurs pour la pêche à la palangre.
- Exprimer le soutien de l'ACAP pour la collaboration entre l'ICCAT et BirdLife en vue de faire une étude initiale du chevauchement des pêches à la palangre de l'IATTC et la répartition des albatros et des pétrels.

Prochaines réunions

- Groupe de travail de l'IATTC sur la capture accessoire - réunion prévue pour le début de 2006 (janvier?)

(vi) CCAMLR

La CCAMLR a demandé à BirdLife de préparer une étude du chevauchement des pêches de la CCAMLR et la répartition des albatros et des pétrels dans la base de données mondiale de suivi des Procellariiformes.

Mesures à considérer

• Inviter la CCAMLR à partager son confronter ses expériences avec d'autres RFMO sur (i) les meilleures pratiques en matière de programmes régionaux d'observateurs (ii) les méthodes standard pour enregistrer la capture accessoire d'oiseaux de mer/

(vii) AUTRES RFMO

Notamment la SEAFO, la SIOFA, l'Accord sur les Galapagos ou la nouvelle RFMO du Pacifique Sud

Mesures à considérer

• L'ACAP et les membres de l'ACAP soutiendront la création de programmes régionaux d'observateurs dans les limites de ces RFMO, et l'enregistrement normalisé des captures accessoires d'oiseaux de mer dans le cadre de ces programmes.

5. Résumé

Les RFMO jouent un rôle clé dans la réduction de la capture accessoire d'albatros et de pétrels et sont tenus de le faire aux termes du cadre législatif international applicable aux océans. La CCAMLR a démontré la capacité des RFMO de réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer à des niveaux négligeables. Pour les autres RFMO, les obligations principales comprennent notamment :

- La mise à jour des conventions des RFMO pour être conformes à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (si cette mise à jour n'a pas encore été faite).
- L'établissement de programmes régionaux d'observateurs qui font appel à des observateurs indépendants et qui comprennent la collecte obligatoire de données de capture accessoire
- L'exigence de mesures d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer selon les besoins, en particulier dans les pêches à la palangre au sud de 30° S, et l'établissement de mécanismes permettant de surveiller le respect et l'efficacité de ces mesures.

Il existe diverses opportunités pour l'ACAP et les membres de l'ACAP de jouer un rôle clé dans la réalisation de ces changements.

Tableau 2. Appartenance de Parties à l'ACAP aux RFMO

État	ACAP	CCAMLR	CCSBT	WCPFC	IOTC	ICCAT	SEAFO	Acc Galap.	IATTC
Australie	R	M	M	M	M				
Équateur	R							M	M
France	R	M		M	M	M^3			M
Nouvelle- Zélande	R	M	M	M					
Pérou	R	S						S	M
Afrique du Sud	R	M	?		С	M	S		
Espagne	R	M							M
Royaume-Uni	R	M		$?^4$	M	M^5	S^6		
Argentine	S	M							
Brésil	S	M				M			
Chili	S	M						M	
Namibie	P	M				M	M		
Norvège	P	M				M	M		
États-Unis	P	M		С		M	S		M
CE ⁷		M		M	M	M	M		С

 $\label{eq:Legende:R} \textbf{Légende:} \ R = ratifié/adhéré/approuvé \ S = signataire \ P = non membre mais présent aux réunions \ M = membre \\ C = non membre coopérant$

Au nom des territoires d'outre-mer britanniques

_

³ Au nom de St Pierre & Miquelon

⁴ Le Royaume-Uni a participé à la Conférence multilatérale de haut niveau sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central au nom des îles Pitcairn, Henderson, Ducie et Oeno

Au nom des îles St Helena et de ses dépendances, Tristan da Cunha et Ascension

⁷ La CE n'est pas membre de l'ACAP mais figure dans ce tableau étant donné que la France, l'Espagne et le Royaume-Uni sont membres de la CE.

Référence :

BirdLife International (2004). *Tracking Ocean wanderers: the global distribution of albatrosses and petrels*. Results from the Global Procellariiform Tracking Workshop, 1-5 September 2003, Gordon's Bay, South Africa. Cambridge, UK: BirdLife International.